

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 295 Vœu relatif au devenir de la parcelle située 13 rue Santeuil dans le 5^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le fonctionnement dégradé depuis de très nombreuses années du bâtiment du centre universitaire Censier qui ne répond plus aux fonctionnalités attendues d'un site universitaire moderne ;

Considérant que l'entretien de ce bâtiment est devenu difficile et coûteux du fait des matériaux amiantés aujourd'hui strictement confinés qui ne peuvent être manipulés sans procédures spécifiques ;

Considérant l'impossibilité, face aux diverses oppositions, de la mise en œuvre de solutions au seul échelon du 5^e arrondissement ;

Considérant l'annonce par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du déménagement du centre universitaire Censier dans le 12^e arrondissement à la rentrée 2018 ;

Considérant les engagements pris par la Ville de Paris dans son communiqué de presse du 18 octobre 2013 ;

Considérant la spécificité historique particulière de la vocation universitaire et de recherche du 5^e arrondissement ;

Sur proposition de Mme Lyne COHEN-SOLAL et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris engage dans les meilleurs délais une modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris qui permette la mise en œuvre d'un grand projet d'intérêt général concerté autour de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante, du logement ou encore de l'innovation sur l'ensemble de la parcelle située au 13 rue Santeuil à Paris 5^e, actuellement occupée par l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3. Une vraie chance de modernisation de la vocation universitaire de cet arrondissement.